



COMMUNE DE WEMMEL

Conseil communal Jeudi 17 décembre 2015

Décisions

www.wemmel.be

Application de l'article 252 du décret communal

Présents : **Raf De Visscher**, président du conseil communal,
Walter Vansteenkiste, bourgmestre,
Christine Lemmens, Marcel Van Langenhove, Bernard Carpriau, Monique Van der Straeten, Vincent Jonckheere, échevins
Jan Verhasselt, Didier Noltinx, Roger Mertens, Jacqueline Moreau, Roberto Galluccio, Jeannine Sarels, Robert De Lille, Alain Stubbe, Thierry Mombeek, Koen Weemaes, Wies Herpol, Steve Goeman, Monique Froment, Veerle Haemers, Michèle Laemont, Bert Vannieuwenhuyse, Bernard Hoebanckx (vote à partir du point 3), conseillers
Katrien De Taeye, secrétaire communale.

Excusés : **Christian Andries, Steve Goeman**, conseillers

La séance du Conseil communal est déclarée ouverte par le président à 19h30.

Trois points supplémentaires sont ajoutés en urgence à l'ordre du jour :

- Modification budgétaire n° 2-2015 – CPAS : prise en connaissance : sera traitée au point 7.
- Réclamation contre le projet de plan d'action portant sur les nuisances sonores occasionnées par l'aéroport de Bruxelles-National : sera traitée au point 20.
- Dotation communale 2016 à la zone de secours Ouest : sera traitée au point 21.

L'ajout de ces points est approuvé À L'UNANIMITÉ.

L'ordre du jour proposé est approuvé À L'UNANIMITÉ.

SÉANCE PUBLIQUE

1. Approbation du procès-verbal du Conseil communal du 12/11/2015 : est approuvé À L'UNANIMITÉ.
2. Installation d'un nouveau conseiller communal : M. Bernard Hoebanckx prête serment entre les mains du président et est installé en tant que conseiller communal.

3. Désignation d'un nouveau conseiller communal à l'ALE et pour les commissions du Conseil communal : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
4. Modification budgétaire n° 2-2015 : l'échevin Jonckheere commente ce point : ce point est approuvé par 16 voix pour et 7 abstentions (Bernard Carpriau, Didier Noltincx, Roger Mertens, Roberto Galluccio, Jeannine Sarels, Alain Stubbe, Bernard Hoebanckx).
5. Adaptation du plan pluriannuel 2014-2019 – 3^e adaptation : l'échevin Jonckheere commente ce point. Didier Noltincx quitte la séance. Ce point est approuvé par 16 voix pour et 6 abstentions (Bernard Carpriau, Roger Mertens, Roberto Galluccio, Jeannine Sarels, Alain Stubbe, Bernard Hoebanckx). Didier Noltincx réintègre la séance.
6. Budget 2016 : l'échevin Jonckheere commente ce point : ce point est approuvé par 16 voix pour et 7 abstentions (Bernard Carpriau, Didier Noltincx, Roger Mertens, Roberto Galluccio, Jeannine Sarels, Alain Stubbe, Bernard Hoebanckx).
7. Modification budgétaire n° 2-2015 – CPAS : prise en connaissance : il en est pris connaissance.
8. Adaptation du plan pluriannuel du CPAS : Armand Hermans, président du CPAS, commente ce point : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
9. Budget 2016 CPAS – Prise en connaissance : Armand Hermans, président du CPAS, commente ce point : il en est pris connaissance.
10. Règlement-taxe de l'impôt communal complémentaire à l'impôt des personnes physiques : l'échevin Jonckheere commente ce point : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
11. Taxe sur les établissements économiques : exercices d'imposition 2015-2019 : l'échevin Jonckheere commente ce point : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
12. Adhésion de la commune au projet « Équipe intercommunale Nature et Paysage » en 2016 : l'échevin Jonckheere commente ce point : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
13. Demande de lotissement A/7.2015 – lotissement d'un terrain en 2 lots le long de l'Avenue du Parc et de la Rue F. Robbrechts, cadastré section A, n° 132A9 et 132Y28 (partie) – code de la voirie routière – cession de terrain : le bourgmestre commente ce point. Robert De Lille quitte la séance. Ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
14. Approbation de la convention de services entre la Commune de Wemmel et la SA Aquafin concernant le développement et la gestion de l'infrastructure des voiries communales. Approbation des modalités d'adjudication : procédure négociée sans publication – art. 26 §1^{er}, 1° (de la spécificité technique) de la loi du 15 juin 2006 sur les marchés publics de travaux, de fournitures et de services : Robert De Lille réintègre la séance. L'échevin Carpriau commente ce point : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
15. Modification du règlement de roulage complémentaire : ralentisseurs (Coussin Berinois) – Avenue J. Van Gysel à hauteur du numéro 3 : l'échevin Carpriau commente ce point : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
16. Modification du règlement de roulage complémentaire : placement de bacs de plantes comme ralentisseurs Avenue J. Van Gysel : l'échevin Carpriau commente ce point : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
17. Modification du règlement de roulage complémentaire : construction d'une bande de circulation de pré-positionnement sur la Chaussée Romaine à hauteur de l'Avenue Dr. Schweitzer : l'échevin Carpriau commente ce point : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
18. Modification du règlement de roulage complémentaire : interdiction de stationner Avenue Dr. Schweitzer (côté habitations - numéros pairs) : l'échevin Carpriau commente ce point : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.

19. Modification du règlement de roulage complémentaire : aménagement d'un passage pour piétons Rue Is. Meyskens à hauteur du numéro 220 : l'échevin Carpriau commente ce point : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
20. Réclamation contre le projet de plan d'action portant sur les nuisances sonores occasionnées par l'aéroport de Bruxelles-National : l'échevin Jonckheere commente ce point : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
21. Dotation communale 2016 à la zone de secours Ouest : l'échevin Jonckheere commente ce point : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.

QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERS COMMUNAUX

Wies Herpol

Affirme que Wemmel subit d'importantes nuisances à la suite des travaux réalisés dans le cadre de l'aménagement de la nouvelle ligne de tram (« tram 9 »).

Il demande si Wemmel a été informée à temps des travaux. Le bourgmestre répond que nous n'avons été informés qu'au moment de la réalisation et que nous n'avons pas voix au chapitre.

Robert De Lille

Signale que la réunion du Conseil d'administration d'IWVB et la séance prévue du Conseil communal tombent le même jour en janvier et février 2016. Il demande s'il est possible de modifier les dates des séances du Conseil communal.

Le bourgmestre répond que de nouvelles dates seront proposées en concertation avec le président.

Jan Verhasselt

Demande où en est le projet Garderie. Il veut en particulier savoir combien de parents utilisent effectivement I-school, combien de factures ont été établies et si une amélioration est perceptible au niveau des paiements.

L'échevine Van der Straeten explique qu'I-school totalise environ 1750-1800 utilisateurs. Il n'est plus établi de factures étant donné que le paiement doit être effectué immédiatement. Environ 52 à 60 % des parents utilisent effectivement le système. Ceux qui n'inscrivent pas leur enfant au préalable reçoivent une facture avec supplément.

Elle admet que des problèmes se posent parfois avec I-school et que le système présente encore des « maladies d'enfance ». Ces problèmes ont été répertoriés et une réunion est prévue début janvier avec la firme afin d'y remédier.

Didier Noltincx

A apprécié la décision du bourgmestre de fermer les écoles dans le cadre du niveau d'alerte 3.

Constata néanmoins qu'il n'y a pas plus d'agents de police à Wemmel, hormis les 4 ou 5 agents de quartier.

Il se demande à quel service ont droit les Wemmelois.

Le bourgmestre répond qu'il souhaite souligner tout d'abord que 2 à 3 patrouilles de police circulent bel et bien à Wemmel. Leur rôle est d'exercer une surveillance depuis leur véhicule et leurs ordres sont de passer devant les écoles mais de ne pas descendre du véhicule.

Nous ne sommes pas en présence d'un niveau d'alerte 4.

Le fonctionnement de quartier n'est pas affecté à des tâches de surveillance et conserve ses propres attributions.

À cela s'ajoutent encore 120 policiers qui sont affectés dans les 4 communes, et la collaboration avec Dilbeek et la zone TARL.

Roberto Galluccio

Demande pourquoi il n'y a presque pas d'illuminations de Noël cette année. Le bourgmestre répond qu'il est exact que le budget prévoyait autrefois un montant plus important pour cette dépense. Ce montant est aujourd'hui consacré à l'éclairage des terrains de football et à l'éclairage public.

L'année dernière, il n'y avait pas d'illuminations de Noël du tout en raison de la pénurie d'électricité.

Cette année, un budget limité a été prévu mais un autre problème s'est posé, à savoir qu'un disjoncteur différentiel doit être installé pour chaque point de raccordement et que la commune ne disposait plus de beaucoup d'illuminations de Noël.

Koen Weemaes

Demande s'il est possible d'ajouter une touche « iCal-feed » sur l'extranet, de manière à ce que les données du calendrier puissent être exportées vers l'agenda Outlook. La question sera posée au service ICT.

Jeannine Sarels

Demande pourquoi le dîner de Noël n'a pas lieu chaque année.

Le bourgmestre répond qu'il a été décidé en 2013 de ne plus l'organiser que tous les deux ans, et un mercredi après-midi étant donné que c'est plus avantageux tant sur le plan budgétaire qu'en termes de disponibilité du personnel.

On pourrait éventuellement envisager de l'organiser à nouveau chaque année, en demandant peut-être une petite participation aux frais aux personnes présentes.

Cette liste est consultable à la maison communale, Avenue Dr. H. Follet 28 à 1780 Wemmel, chaque jour ouvrable entre 8h30 et 11h30 et ce jusqu'au 22 janvier 2016.

Wemmel, le 28 décembre 2015

Par ordonnance :

La secrétaire communale

(s) K. DE TAEYE

Le président

(s) R. DE VISSCHER